

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 1^{ère} trimestre 2023

Séance du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Fabienne DREME

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			FRULLINO Eric
Philippe LANGANNE			PONTAROLLO Guy	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			DUBOIS Luc
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			STEDILE Jean-Marc
Pierre AGERON			DREME Fabienne				

Délibération N°2023-034 AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PARCELLE AK 156

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-13,
ENTENDU l'exposé de M. le Maire, selon lequel :

Les propriétaires indivisaires de la parcelle AK 156 (née de la division de la parcelle primitive AK 32) souhaitent que la commune régularise l'occupation actuelle d'un abris bus implantée dessus.

Par ailleurs, l'emprise à reprendre par la commune permet d'améliorer sensiblement la circulation des véhicules et des piétons.

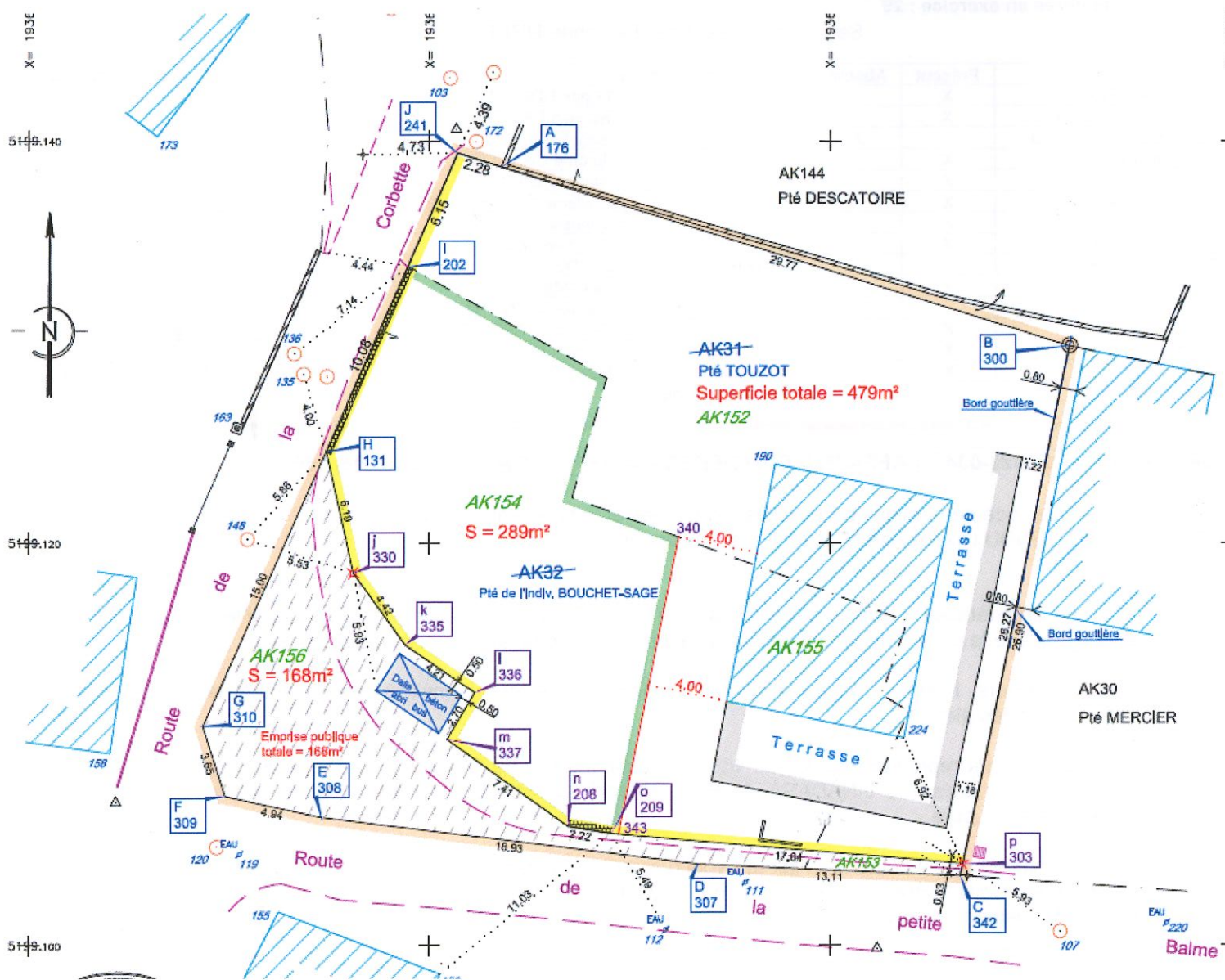
La surface à reprendre représente 168 m², acquis au prix de 35 €/m² soit un total de 5 880 € à verser au bénéfice des indivisaires JINADASA Jeanne, VAGLIO Christine, IACOVELLI Marie-Claude et Suzanne et HIPAUX Marie-Laure.

Le transfert de propriété sera fait par voie d'acte administratif. Conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriale, Karine FALCONNAT, première adjointe, représentera la commune dans l'acte administratif à intervenir.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-034	AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PARCELLE AK 156
--------------	------------	--



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-034	AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PARCELLE AK 156
--------------	------------	--

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver l'acquisition de la parcelle AK 156 dans les conditions exposées ci-dessus
 - De dispenser les propriétaires de rapporter mainlevée totale ou partielle et de fournir le certificat de radiation des inscriptions ou mentions pouvant grever la parcelle reçue par la commune
 - De dire que la rédaction de l'acte de cession sera en la forme d'un acte administratif et que les frais liés seront à la charge de la commune
 - De préciser que l'acquisition se fait au prix de 35 € par mètres carrés acquis soit la somme totale de 5 880 € à verser au bénéfice de mesdames JINADASA Jeanne, VAGLIO Christine, IACOVELLI Marie-Claude et Suzanne et HIPAUX Marie-Laure
 - D'autoriser Madame la Première Adjointe à représenter la commune lors de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du CGCT
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

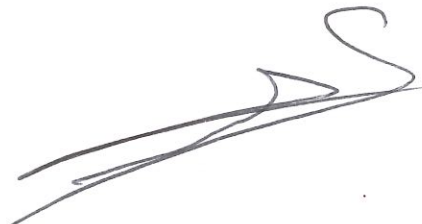
Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	26	0		0	

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Fabienne DREME.





Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 29/03/2023

De sa mise en ligne le : 30/03/2023

